VILLEPARISIS

Déchèterie : s'organiser mieux pour y aller moins

Le Sigidurs gère 6 déchèteries qui accueillent la moitié des déchets générés par les ménages du territoire. Afin d'assurer une équité de service et d'offrir des conditions optimales d'accueil sur place (limitation du trafic routier, disponibilité des agents, réduction de l'attente), le Sigidurs a mis en place une limitation du nombre de passages en déchèterie.



Une limité fixée à 15 passages par an

En 2022, les 6 déchèteries ont accueilli 223 150 visiteurs, mais il existe de grandes disparités d'usages. En moyenne, les habitants se rendent 6 fois par an en déchèterie, pour une moyenne de 416kg par passage.

Depuis le 1er juillet 2023, pour garantir l'équité de service, le Sigidurs a décidé de limiter à 15 fois par an le passage de chaque déposant en déchèterie.

Un dispositif d'accompagnement

Le Sigidurs propose aux usagers qui se rendent très fréquemment en déchèteries des conseils et un accompagnement afin de faire évoluer leurs habitudes.

Voici quelques conseils pratiques pour mieux s'organiser afin de se rendre moins souvent en déchèterie :

Chez vous:

- · Vérifiez bien les horaires.
- Préparez votre carte de déchèterie ainsi qu'une pièce d'identité (pas de carte = accès refusé en déchèterie).
- Préparez et triez vos déchets (ex : pliez les cartons, séparez-les du polystyrène).
- Disposez-les dans votre véhicule de manière à les déposer en fonction des filières et des bennes (bois, métal, verre...)
- N'oubliez pas vos outils pour vous aider à décharger vos éléments (ex : fourche pour les déchets verts, gants...).
- Si vous prenez votre remorque, n'oubliez pas de la bâcher ou de la sangler correctement pour éviter les envols pendant votre trajet.

Sur la déchèterie

- Informez l'agent de valorisation matière du type de déchets que vous apportez.
- Respectez bien les consignes de tri données et la signalétique des bennes.
- Il n'est pas permis de vider directement de la remorque à la benne.
- Respectez la propreté du site.

Pour rappel, les emballages ménagers, les papiers, journaux et magazines doivent être jetés dans les bacs et conteneurs jaunes, et les bouteilles et pots en verre dans les conteneurs verts qui maillent le territoire.

Les piles, ampoules, néons et autres électroménagers peuvent être ramenés en points de vente, et les vêtements déposés en borne « textile ».

Enfin, le Sigidurs dispense des conseils pour réduire l'apport de déchets verts (paillage, compost, broyage, jardin naturel), qui représentent la plus grosse part des apports en déchèteries et peuvent générer d'importants temps d'attente aux beaux jours.

Retrouvez nos tutos videos



Retrouvez nos tutos vidéos